



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Compétences

Question écrite n° 3892

Texte de la question

M. Gerard Castagnera attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur la mission assignee par la loi aux policiers municipaux. En effet, il devient de plus en plus difficile d'assurer la securite des personnes et des biens. La gendarmerie nationale et les services de police nationale ne disposent pas le plus souvent de moyens suffisants pour faire face a une delinquance quotidienne. Ce manque d'effectifs oblige de nombreuses villes a se doter d'une police municipale. Malheureusement celle-ci ne peut pas faire respecter l'ordre public etant donne que les missions qui lui sont imparties par la loi sont trop restrictives. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est dans ses intentions d'elargir les prerogatives de la police municipale.

Données clés

Auteur : [M. Castagnera Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3892

Rubrique : Police municipale

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2082